

Privilège

C'est pourquoi je demanderais la permission de tous les députés d'accorder à la Présidence l'occasion de faire un arrangement immédiatement, le plus tôt possible afin de pouvoir poursuivre, peut-être demain, peut-être mercredi, avec ce sujet qui est très, très important.

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, je pense que votre proposition est extrêmement raisonnable, mais étant donné que c'est un sujet qui est très grave, extrêmement grave, peut-être qu'il serait possible que vous nous fassiez part demain après la période des questions, au moment où on discute des questions de privilège, des possibilités afin que les députés, particulièrement les députés québécois qui, très nombreux, ont été choqués par ce problème, puissent décider à ce moment-là avec vous, du moment du débat. S'il pouvait avoir lieu demain, ce serait l'idéal, sinon mercredi.

Mais peut-être qu'on pourrait immédiatement reporter ce débat à demain après-midi.

M. le Président: La suggestion de l'honorable député est très appropriée. Peut-être après la période des questions demain, il me serait possible de donner un rapport au député. C'est certainement un sujet d'une très grande urgence mais nous avons aussi un autre grand principe, soit une question de justice pour un collègue de cette Chambre. Attendons jusqu'à demain.

[Traduction]

M. Boudria: Monsieur le Président, lorsqu'il m'a répondu plus tôt aujourd'hui quand j'ai soulevé la question de privilège, et je suis obligé de le paraphraser parce que nous n'avons pas le *hansard*, le leader du gouvernement à la Chambre m'a clairement accusé d'avoir tenu des propos malveillants à l'égard de l'ancien député de la circonscription de Simcoe—Sud.

Monsieur le Président, je précise, au départ, que le Règlement interdit aux députés de taxer leurs collègues de malveillance, selon Beauchesne. J'attire votre attention sur le commentaire 320 de Beauchesne qui dit précisément qu'il est inconvenant d'accuser quelqu'un de malveillance.

D'autre part, je vous ai déjà dit, monsieur le Président, que j'avais reçu un document qui me portait à croire que c'était un organisme américain qui avait prétendu avoir

imprimé l'en-tête de la Chambre des communes sur le document en question.

Jamais je n'ai dit que M. Ronald Stewart l'avait fait lui-même de propos délibéré, exception faite de sa signature qui l'identifie comme un député à la retraite, mais j'ai bel et bien attribué le reste à l'organisme américain en question. Enfin, même si c'était le cas, je doute que le leader du gouvernement à la Chambre ait le droit de porter une accusation qui contrevient de toute façon au Règlement de la Chambre.

M. Miliken: Certainement pas. C'est très inconvenant, et vous auriez dû le savoir, Harvey.

M. Andre: C'est la journée choisie par les libéraux pour me donner des cours d'étiquette. Monsieur le Président, je n'ai pas trouvé le mot «malveillance» dans la 6^e édition de Beauchesne. Il se trouve dans la 5^e édition, mais pas dans la 6^e. Je ne voudrais sûrement pas blesser le député, car je sais qu'il est très sensible. Après tout, il a déjà assez de problèmes.

Vu que j'ai la parole et que je ne voudrais pas empêcher les députés de débattre l'important projet de loi à l'étude qui les intéresse au plus haut point, j'en suis certain, je me demande si la Chambre donnerait son consentement unanime pour que nous prolongions la séance des 45 minutes que nous avons prises à discuter de ces rappels au Règlement. Les députés pourraient ainsi accomplir la tâche pour laquelle ils ont été élus, soit débattre les graves problèmes auxquels le pays fait face.

M. le Président: Le leader a la Chambre a fait une suggestion. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Quelqu'un dit non?

M. Riis: Oui.

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES
QUESTIONS

M. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Je remercie la présidence de sa bienveillance. Comme je tiens à être bien fondé au sujet d'une question de privilège qui découle de la période des questions, je veux vérifier la transcription. Je pense qu'une réponse du ministre des Pêches au cours de la période des questions d'aujourd'hui me justifiera de soulever la question de privilège. Je tenais à dire à la présidence que je soulèverais la question après avoir examiné la transcription.